



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **AQUAVENTURE SA**, Av. des Baumettes 3,
1020 Renens
2. Date du prononcé de dissolution: 31.07.2012
3. Suspension de faillite: 20.09.2012
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 12.10.2012
5. Avance de frais: CHF 3'500.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Par décision du Président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne du 31.7.2012, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite. But de la société : la recherche et le développement dans le domaine de l'aquaculture, le négoce d'équipements et de consommables pour le traitement de l'eau et toute activité commerciale s'y rattachant. Elle a également pour but l'acquisition, l'exploitation et la vente de marques et brevets commerciaux.

Office des faillites de Lausanne
021 316 65 11
1014 Lausanne Adm cant

00817793

